

Département de l'Ariège
MAIRIE DE LOUBIERES

Téléphone : 05.61.05.33.65

Courriel : mairie.loubieres@orange.fr

Compte-rendu : Conseil Municipal du 5 avril 2023

Présents :

Mesdames : Fabienne VIGNES, Chantal AUGÉ, Anne MORANDEIRA, Muriel CAVAILLES ; Messieurs : Denis BELARD, Frédéric JEAN, Quentin MICHELON.

Absents excusés : Nadine LAURENS, Daniel JEAN.

Secrétaire : Quentin MICHELON

Approbation à l'unanimité du compte rendu du conseil municipal du 08/03/2023

1) Communication de l'état des indemnités des élus

L'état des indemnités de toute nature au titre de tout mandat et de toutes fonctions en tant qu'élu local doit être communiqué chaque année aux membres de l'assemblée délibérante avant l'examen du budget.

	Fonction de Janvier/Décembre 2022	Indemnités brutes de fonctions
Denis BELARD	Maire	12 109.80 €
Fabienne VIGNES	1 ^{ère} Adjointe: 4 701.42 € Présidence du SIVE : 3 124.74 €	7 826.16 €
Frédéric JEAN	2 ^{ème} Adjoint	4 701.42 €
Daniel JEAN	Conseiller Délégué	1 890.00 €

2) Compte de gestion et administratif 2022

La commission des finances s'est réunie le 28 mars 2023

Présentation du compte de gestion (trésorerie) et vote à l'unanimité du compte administratif (commune) pour 2022

3) Affectation des résultats de 2022

Fonctionnement		Investissement	
Total dépenses =	168 551,00 €	Total dépenses =	74 848,23 €
Total recettes =	173 257,20 €	Total recettes =	78 351,38 €
Résultat net =	4 706,20 €	Résultat net =	3 503,15 €
Report 2021 (002) =	83 398,89 €	Report 2021 (001) =	37 870,52 €
Résultat 2022 à reporter sur l'exercice 2023=	88 105,09 €	Résultat 2022 à reporter sur l'exercice 2023=	41 373,67 €

4) Taux d'imposition des taxes directes locales pour 2023

Proposition d'une augmentation de 1% des nouvelles bases

	Taxe foncière « Bâti »	Taxe foncière « non Bâti »	Taxe d'habitation (résidence secondaire)
2021	98 599	4 246	
2022	99 581	4 289	
2023	109 305	4 608	1 296

Vote : 2 contre, 5 pour, 0 Abstention

5) Budget primitif 2023

Budget de fonctionnement = 245 555.09 €

Budget d'investissement = 108 573.67 €

Vote pour à l'unanimité

6) Subvention aux associations

Proposition de revaloriser la subvention de 4 des 5 associations que nous aidons :

-Société de chasse (ACCA) = 120 €

-Association club de l'amitié St-Jean-de-Verges, Loubières = 120 €)

-Restaurants du cœur = 120 €

-Société Intercommunale de pêche : 120€

-Foyer rural : 3 000 €

Vote pour à l'unanimité

7) Subvention au CCAS

Proposition de reconduire, comme l'an dernier, la même dotation = 1 000 €.

Vote pour à l'unanimité

8) SIVE

Suite aux oppositions systématiques de la mairie de St-Jean-de-Verges, les maires de Crampagna et de Loubières ont décidé d'envoyer une lettre conjointe à l'adresse de madame la Préfète.

Le Secrétaire Général de la préfecture, monsieur Dominique FOSSAT, nous a reçu le 20 mars dernier.

Se sont réunis autour de la table :

- 2 agents du cabinet du Secrétaire général ;

- 2 agents des services des finances de la préfecture ;

- Michel Mabillot, maire de Crampagna ;

- Nathalie Sanmartin, 1^{ère} vice-présidente de SIVE et adjointe à Crampagna ;

- Monique Laye, maire de St-Jean-de-Verges ;

- Joëlle Sabatier, 2^{ème} vice-présidente de SIVE et adjointe à St-Jean-de-Verges ;

- Denis Bélard, maire de Loubières.

Le secrétaire général précise que le problème de fonctionnement provient de la maire de St-Jean-de-Verges.

Madame le Maire déclare son intention de vouloir quitter ce SIVE.

Un compromis est trouvé pour la réalisation du budget 2023. Il sera réalisé, à minima, par Nathalie Sanmartin en se calquant sur celui de 2022 tout en intégrant les évolutions salariales. La démission de Nathalie Sanmartin, Présidente par intérim, ne lui sera accordée par la préfecture qu'après le vote du budget 2023.

Prochaine réunion du conseil de SIVE le mercredi 12 avril 2023.

9) Location de la salle polyvalente :

La convention de location de la salle polyvalente précise dans deux de ses articles que l'affichage sur les murs, poteaux, cimaises de suspension est interdit afin de préserver les murs.

Régulièrement ces articles ne sont pas respectés.

Il est délibéré pour demander d'une deuxième caution de 100€. Celle-ci ne sera pas restituée s'il est constaté un affichage, une suspension de décoration ou autres.

Modification du traitement des déchets =

☞ Suppression du conteneur de tri car celui-ci est mal fait.

☞ Trois conteneurs OM de 600 litres sont maintenant mis à disposition.

10) Questions diverses :

a) Animation ANA du 21/03/2023

Les flyers seront distribués une semaine avant l'animation.

Une collation sera proposée en fin de soirée.

b) Défense incendie

En fin 2021 nous avons mis en concurrence la société SICLI (titulaire du marché) avec l'entreprise APSI.

Depuis plus, la société APSI gère notre parc d'extincteurs et blocs de secours.

Lors du contrôle annuel 2023, APSI m'a informé que les 2 derniers extincteurs posés par SICLI (2021) présentent un vice-caché « *...les têtes des extincteurs se sont désolidarisées des cuves au moment de la percussion et ont été projetées en l'air...* ».

Leurs remplacements ont été réalisés sur le champ.

Prochain conseil Municipal le 10 mai 2023

Fin de la séance à 20h30

Le secrétaire

Quentin MICHELON